

# Stratégie gestion des PEE (Plantes Exotiques Envahissantes) sur le territoire du SYCOSERP



# Stratégie gestion des PEE sur le territoire du SYCOSERP

- EEE (Espèces Exotiques Envahissantes) :
- sujet de société (analogie espèce humaine)
- remise en cause des dogmes scientifiques, nécessité d'une approche empirique
- thématique complexe d'un point de vue technique (méthode multi-critères, évaluation impacts, analyse de risque, rapport coût/bénéfice) → **compliqué d'établir une stratégie pour un syndicat rivière**

# Stratégie gestion des PEE sur le territoire du SYCOSERP

- Élaboration future stratégie régionale relative aux PEE d'Occitanie en cours (CBNPMP/CBNMed):
- rédaction nouvelle **liste de référence (2020-2021)**
- rédaction **plan régional d'actions (2021-2022)**

# Stratégie gestion des PEE sur le territoire du SYCOSERP

- **EEEn attendant - stratégie ailleurs? :**

Référence : « **Savoirs et savoir-faire sur les populations exotiques envahissantes végétales et animales et préconisations pour la mise en œuvre des SDAGE (AERMC-2016) »**

- **Principe stratégie :**

- 1) établissement **listes de référence** en fonction **des niveaux d'impacts** potentiels et de présence des espèces (**listes A, B, C et E**)
- 2) établissement **liste hiérarchisée en fonction du stade invasif**, de l'appartenance à un grand domaine biogéographique et des milieux menacés en retenant en priorité celles en liste A (prioritaires s'il est démontré qu'une gestion peut être efficace et faisable sur le plan technique et financier) puis E (émergentes) puis B et C.
- 3) établissement **liste opérationnelle** → **plan d'actions**

- **Exemples application :**

→ les espèces de la liste A (impacts ++) en début de colonisation (stade 1) sont gérées prioritairement

→ les espèces émergentes de la liste E (intervention rapide voire urgente) peuvent être gérées indépendamment

**Listes de référence : présence ailante glanduleux et érable negundo (listes A et B : gestion prioritaire et conseillée (établies en fonction du niveau d'impact notamment) s'il est montré qu'une gestion peut être efficace et faisable sur le plan technique et financier)**

# Stratégie gestion des PEE sur le territoire du SYCOSERP

- **EEEn attendant - stratégie ailleurs? :**

Référence : « Liste actualisée et hiérarchisée des EEE Rhône-Alpes (CBN Alpin-2020) »

- **Principe :**

3 types de « cotations » de l'invasibilité (niveau actuel) et du risque invasif (potentiel)

- 1) cotation de Lauvergne : espèces cotées de 0 à 5 ( catégorie 5 = taxon fortement envahissant (espèce exotique envahissante avérée dont la prolifération occasionne des dommages importants sur les espèces végétales indigènes et les communautés végétales))
- 2) cotation de weber : espèces classées sur échelle de 3 à 39 (28 à 39 = risque invasif élevé)
- 3) cotation EPPO (European and mediterranean Plant Protection Organization) permet de prioriser les espèces exotiques pouvant avoir un risque invasif (arbre de décision)

**Présence ailante glanduleux et érable negundo (cotation Lavergne = 4 (les espèces exotiques envahissantes avérées correspondent aux rangs 4 et 5 et leur éradication semble peu probable et nécessiterait des moyens humains et financiers démesurés); échelle de Weber = 33 et 34 (risque invasif élevé); cotation EPPO = envahissant )**

On retrouve également avec ce type de résultat Buddleja, Balsamine de l'Himalaya, Renouée du Japon, etc.



# Stratégie gestion des PEE sur le territoire du SYCOSERP

## • EEEn attendant - orientations stratégie SYCOSERP :

1) Concentration sur les plantes exotiques envahissantes avérées ou présentant un risque invasif élevé (espèces présentant un comportement envahissant avéré ou potentiel en milieu naturel et dont la prolifération occasionne des dommages importants sur les espèces végétales indigènes et les communautés végétales → impact effectif négatif fort sur les habitats naturels (ou sur la santé humaine))

2) Stratégie : plan d'actions pour plantes exotiques envahissantes avérées et « plutôt émergentes (stade colonisation peu avancé) présentes sur le territoire du SYCOSERP → préserver et favoriser le retour de la biodiversité et le bon fonctionnement de l'écosystème.

Ex. : sur le territoire du SYCOSERP, les renouées asiatiques ont atteint un stade (proche) du seuil d'infaisabilité technique et financière. Infestation sans possibilité de réduire le processus d'invasion sans générer des coûts et des impacts très importants à l'échelle du cours d'eau (gestion réservée à des sites spécifiques avec enjeux mais hors stratégie globale) → à priori, cas de Buddleja et balsamine également

(sauf stratégie carto pour identifier dynamique, vecteurs dispersion : long et couteux)

# Stratégie gestion des PEE sur le territoire du SYCOSERP

## EEEn attendant :

O:\300 Conservation\330 Plans d'actions\333 Plantes envahissantes\4. Outils\Liste de référence\Temp\Liste\_planpeemp\_ref2013\_v20180216 - Actualisation\_fev2018

CD_REF (taxref 7)	Nom planpee (cbnmp)	Nom commun (cbnmp)	Commentaires	Statut planpee MP (2013)	Statut réglementaire	Aquatique/Terrestre	Berges	Milieu humides et aquatiques	Eaux courantes ou stagnantes	Milieu agricoles	Milieu anthropiques	Milieu forestiers	Tourbières, marais, tufères	09	12	31	32	46	64	65	81	82	Date d'introduction	Origine géographique		
79691	<i>Acacia dealbata</i> Link., 1822	Acacia blanche		PE à surveiller		Terrestre					X	X												1847	Australie	
79766	<i>Acer negundo</i> L., 1753	Érable négundo, Érable frêne, Érable Négondo		PE envahissante		Terrestre	X	X			X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	1688	Amér. du nord	
80824	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Faux-vernis du Japon, Vernis du Japon, Ailante		PE envahissante		Terrestre	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	1786	Asie orient.	
81270	<i>Alnus incana</i> (L.) Moench, 1794	Aulne blanc		PE à surveiller		Terrestre	X				X			X	X	X									Circumboréal	
81831	<i>Alternanthera philoxeroides</i> (Mart.) Griseb.	Herbe à alligator		PE à surveiller	Règlement UE	Terrestre	X	X	X					X	X	X								XX	Amér. tropicale	
81935	<i>Amaranthus albus</i> L., 1759	Amarante blanche		PE à surveiller		Terrestre	X			X	X			X	X	X	?	X	X	X	X	X	X		Amér. du nord	
81978	<i>Amaranthus deflexus</i> L., 1771	Amarante couchée, Amarante étalée		PE à surveiller		Terrestre	X	X	X					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	1925	Amér. du sud	
81992	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	Amarante hybride		PE envahissante		Terrestre	X	X	X					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		Amérique	
82018	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	Amarante réfléchie, Amarante à racine rouge, Blé rouge		PE envahissante		Terrestre	X	X	X					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		Amér. du nord	
82080	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	Ambroisie élevée, Ambroisie à feuilles d'Armoise, Ambroisie annuelle		PE envahissante	Loi Santé FR	Terrestre	X	X	X	X				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	1863	Amér. du nord	
610847	<i>Ambrosia psilostachya</i> DC., 1836	Ambroisie à épis grêles		PE à surveiller	Loi Santé FR	Terrestre	X			X															Amér. du nord	
82093	<i>Ambrosia trifida</i> L., 1753	Ambroisie trifide		PE à surveiller	Loi Santé FR	Terrestre	X	X	X	X				X	X	X	X							X	1920	Amér. du nord
83938	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	Armoise annuelle		PE à surveiller		Terrestre	X	X	X					X	X	X								XIX ?	Bassin méditerranéen	
84037	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	Armoise des Frères Verlot, Armoise de Chine		PE envahissante		Terrestre	X	X	X	X				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	XX	Asie orient.	
84173	<i>Arundo donax</i> L., 1753	Canne de Provence, Grand roseau		PE à surveiller		Terrestre	X	X	X	X				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		Asie	
84251	<i>Asclepias syriaca</i> L., 1753	Herbe à la oûste, Herbe aux perruches, Asclépiade de Syrie		PE à surveiller	Règlement UE	Terrestre	X							?	X										Amér. du nord	
	<i>Aster gr. salignus</i>	Asters du groupe salignus	inclus A. lanceolatus, A. novi-belgii subsp. levis	PE envahissante		Terrestre	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		Amér. du nord	
85469	<i>Azolla filiculoides</i> Lam., 1783	Azolla feusse-fougère		PE envahissante		Aquatique	X	X						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	1880	Amérique	
85474	<i>Baccharis halimifolia</i> L., 1753	Sénéçon en arbre, Baccharis à feuilles d'Halimione		PE à surveiller	Règlement UE	Terrestre	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		XVIII	Amér. du nord
	Bambous	Bambous	inclus Phyllostachys sp., Pseudosasa sp. ...	PE envahissante		Terrestre	X	X	X	X	X	X													Asie	
85940	<i>Bidens aurea</i> (Aiton) Sherriff, 1915	Bident doré		PE à surveiller		Terrestre	X	X	X	X				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		Amér. tropicale	
85949	<i>Bidens connata</i> Muhlenb. ex Willd., 1803	Bident soudé, Bident à feuilles connées		PE à surveiller		Terrestre	X	X	X					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	XIX	Amér. du nord	
85937	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	Bident feuillé, Bident à fruits noirs, Bident feuillu		PE envahissante		Terrestre	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		1920	Amérique
86167	<i>Bothriochloa barbinodis</i> (Lag.) Herter, 1940	Berbon andropogon, Coiron		PE envahissante		Terrestre	X	X	X	X				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		Amér. du nord	
86264	<i>Bromus catharticus</i> Vahl, 1791	Brome cathartique, Brome purgatif		PE envahissante		Terrestre	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		Amér. du sud	
86869	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon		PE envahissante		Terrestre	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		1893	Himalaya
86975	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	Bunias d'Orient, Roquette d'Orient		PE à surveiller		Terrestre	X			X	X			X	X										XVIII	Européen oriental
610664	<i>Cabomba caroliniana</i> A.Gray, 1848	Cabomba de Caroline		PE envahissante	Règlement UE	Aquatique	X	X						X											2003	Amér. du sud
190366	<i>Carpobrotus</i> N.E.Br., 1923	Griffe de zorière, Figue des Hottentots, Fig.	inclus C. caciniformis et C. edulis	PE à surveiller		Terrestre	X	X	X																	Afrique du sud
717123	<i>Cenchrus setaceus</i> (Forssk.) Morrone, 2011	Herbe fontaine, Pennisetum, Herbe aux écouillons		PE à surveiller	Règlement UE	Terrestre	X	X	X					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			Afrique du nord, Moy.
90684	<i>Chenopodium ambrosioides</i> L., 1753	Chénopode feusse ambroisie, Thé du Mexique		PE à surveiller		Terrestre	X	X	X					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			Amér. du sud
92172	<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch.	Herbe de la Pampa, Roseau à plumes		PE envahissante		Terrestre	X	X	X					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		XIX	Amér. Du sud
92634	<i>Cotoneaster divaricatus</i> Rehder & E.H.Wilson	Cotoneaster divaricaté		PE à surveiller		Terrestre				X	X	X														Asie

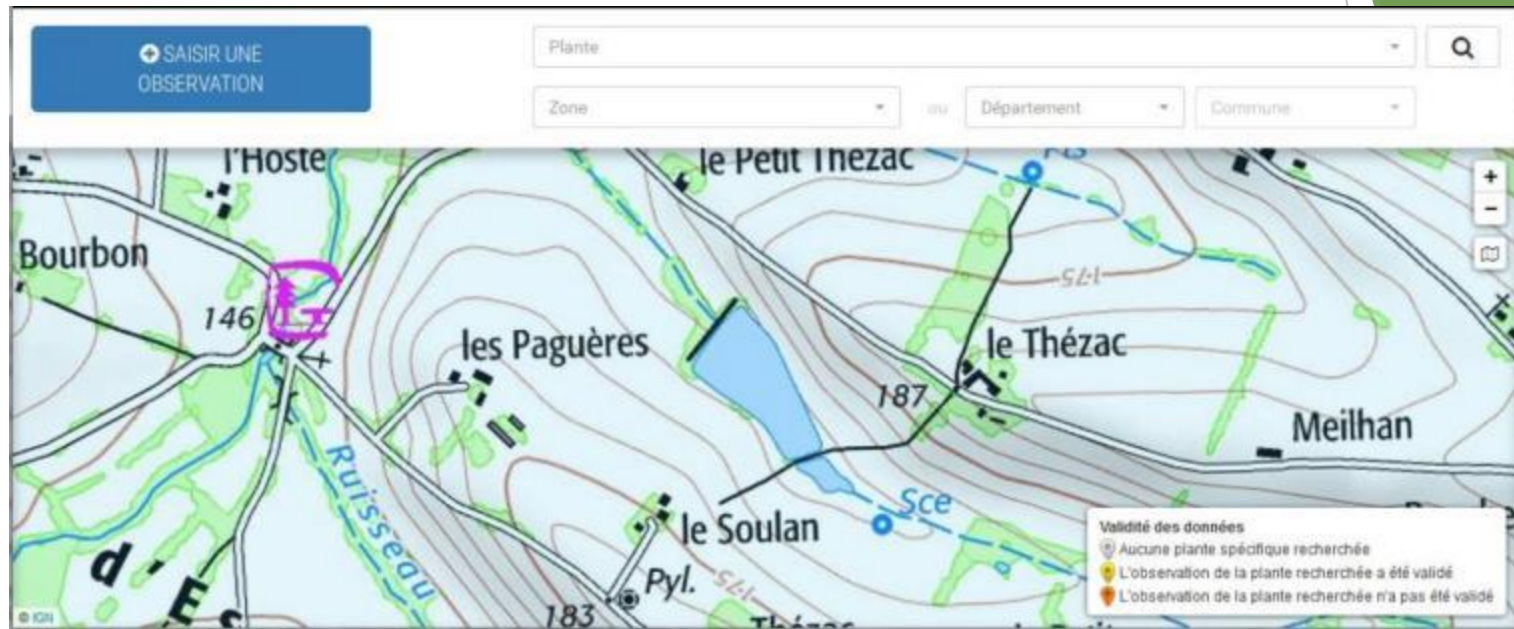
ailante, érable negundo

Extrait liste de référence « planpeeMP » (Plan régional d'actions sur les plantes exotiques envahissantes en Midi-Pyrénées) porté par CBNPMP (Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées-2018)

→ Ambrosies, Balsamine, Buddleja, Renouées, Ailante, Erable negundo, etc.

# Stratégie gestion des PEE sur le territoire du SYCOSERP

- Outil de saisie PEE en ligne : <http://see.cbnpmp.fr>



→ Réseau de surveillance du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP) au niveau duquel les différents contributeurs transmettent leurs observations et suivis.

→ En comparant ces données et en les confirmant et complétant (nouveau foyer) par des prospections de terrain, **l'Ailante et l'Erable negundo** pourraient donc apparaître comme des **pistes d'intervention**.



# Stratégie gestion des PEE sur le territoire du SYCOSERP

## EEEn attendant : consultation listes



Liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne en date du 25 juillet 2019

### Références réglementaires

- [Règlement \(UE\) n° 1143/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes](#)
- [Règlement d'exécution \(UE\) 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016 adoptant une liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union conformément au règlement \(UE\) n° 1143/2014 du Parlement européen et du Conseil](#)
- [Règlement d'exécution \(UE\) 2017/1263 de la Commission du 12 juillet 2017 portant mise à jour de la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union établie par le règlement d'exécution \(UE\) 2016/1141 conformément au règlement \(UE\) n° 1143/2014 du Parlement européen et du Conseil](#)
- [Règlement d'exécution \(UE\) 2019/1262 de la Commission du 25 juillet 2019 modifiant le règlement d'exécution \(UE\) 2016/1141 pour mettre à jour la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union](#)

### Liste d'espèces (en date du 25 juillet 2019)

Plantes terrestres

[Acacia saligna](#) – Mimosa à feuilles de Saule

[Ailanthus altissima](#) – Ailante glanduleux

↔ ailante

# Stratégie gestion des PEE sur le territoire du SYCOSERP

## • EEEn attendant : consultation listes

La liste des espèces à rechercher en priorité se base sur la liste de référence des plantes exotiques envahissantes du plan régional d'actions et sur des actualisations en fonction des alertes locales, nationales ou européennes

*NOM VERNACULAIRE (Nom latin) - Ressources disponibles*

- Ailante**<sup>UE, MP, LR</sup> (*Ailanthus altissima*) - [Fiche PlanpeeMP](#) - [Fiche Invmed](#)
- Ambroisie à feuilles d'Armoise**<sup>FR, MP, LR</sup> (*Ambrosia artemisiifolia*) - [Fiche espèce](#) - [Clé de reconnaissance](#) - [Quizz](#) - [Fiche Invmed](#)
- Ambroisie à épis grêles**<sup>FR, MP, LR</sup> (*Ambrosia psilostachya*) - [Clé de reconnaissance](#) - [Quizz](#)
- Ambroisie trifide**<sup>FR, MP</sup> (*Ambrosia trifida*) - [Clé de reconnaissance](#) - [Quizz](#)
- Arbre à faisans**<sup>MP</sup> (*Leycesteria formosa*) - [Doc d'alerte](#)
- Arbre à suif**<sup>UE</sup> (*Triadica sebifera*)
- Azolla fausse-fougère**<sup>MP, LR</sup> (*Azolla filiculoides*) - [Doc d'alerte](#) - [Fiche Invmed](#)
- Baccharis à feuilles d'Halimione**<sup>UE, MP, LR</sup> (*Baccharis halimifolia*) - [Fiche Invmed](#)
- Balsamine de l'Himalaya**<sup>UE, MP, LR</sup> (*Impatiens glandulifera*) - [Fiche espèce](#) - [Clé de reconnaissance](#) - [Quizz](#) - [Fiche Invmed](#)
- Barbon de Virginie**<sup>UE, LR</sup> (*Andropogon virginicus*)
- Bayahonde**<sup>UE</sup> (*Prosopis juliflora*)
- Berce de Perse**<sup>UE</sup> (*Heracleum persicum*)
- Berce de Sosnowsky**<sup>UE</sup> (*Heracleum sosnowskyi*)
- Berce du Caucase**<sup>UE, MP, LR</sup> (*Heracleum mantegazzianum*) - [Fiche espèce](#) - [Clé de reconnaissance](#) - [Quizz](#) - [Fiche Invmed](#)
- Cabomba de Caroline**<sup>UE, MP</sup> (*Cabomba caroliniana*) - [Fiche espèce](#) - [Doc d'alerte](#)
- Cerisier tardif**<sup>MP</sup> (*Prunus serotina*) - [Fiche espèce](#) - [Clé de reconnaissance](#) - [Quizz](#)
- Crassule de Helms** (*Crassula helmsii*) - [Doc d'alerte](#) - [Fiche Invmed](#)
- Égéria**<sup>MP, LR</sup> (*Egeria densa*) - [Clé de reconnaissance](#) - [Quizz](#) - [Fiche Invmed](#)
- Ehrharte calicinale**<sup>UE</sup> (*Ehrharta calycina*)
- Elodée de Nuttall**<sup>UE, MP, LR</sup> (*Elodea nuttallii*) - [Clé de reconnaissance](#) - [Quizz](#) - [Fiche Invmed](#)
- Elodée du Canada**<sup>MP, LR</sup> (*Elodea canadensis*) - [Clé de reconnaissance](#) - [Quizz](#) - [Fiche Invmed](#)
- Grand lagarosiphon**<sup>UE, MP, LR</sup> (*Lagarosiphon major*) - [Fiche espèce](#) - [Clé de reconnaissance](#) - [Quizz](#) - [Fiche Invmed](#) - [Doc d'alerte](#)

<sup>MP, LR</sup> plantes inscrites sur la liste de référence Midi-Pyrénées validée en 2013 ou plantes ayant un statut en Languedoc-Roussillon (CBNMed, 2017)

<sup>UE</sup> plantes inscrites sur la liste des espèces exotiques préoccupantes pour l'Union européenne (Règlement européen)

<sup>FR</sup> plantes nuisibles pour la santé humaine (Code de la santé)

Extrait liste des plantes exotiques envahissantes à rechercher en priorité (planpeeMP)

→ Pistes d'intervention / à suivre (après consultation CBNPMP) : Ailante, Erable negundo, Elodée du Canada, Datura officinal

# Stratégie gestion des PEE sur le territoire du SYCOSERP

- Types d'actions
- Croiser des données terrain avec évolution de l'état des connaissances (différentes listes) pour mettre en évidence des pistes d'intervention → **identifier et hiérarchiser espèces et sites**
- Gestion (non intervention, contrôle, éradication) plantes invasives émergentes bien ciblées (bibliographie méthodes de lutte existantes pour rédaction CCTP) en concertation avec territoire et partenaires techniques (CBNPMP, CEN) → puis **suivre, évaluer, réviser, modifier, communiquer**
- Intégrer le risque de dissémination des plantes invasives dans la préparation et la réalisation des chantiers (révision CCTP gestion ripisylve par ex.)
- Surveiller, inventorier, cartographier, informer, alerter (notamment nouvelles espèces : ambrosies par ex.)

# Stratégie gestion des PEE sur le territoire du SYCOSERP

- Ailante (Ailanthus altissima) : portrait

- Nuisances

- espèces indigènes : émet des substances allélopathiques (herbicide, fongicide ou insecticide naturel) qui suppriment le développement des espèces autochtones par nécrose des racines. Peuplements denses, monospécifiques, apportant beaucoup d'ombre et contribuant à la fermeture des milieux → **banalisation de la flore et appauvrissement biodiversité**

- activités humaines (santé) :

pollen → **allergies**

contact sève → **dermatoses**

contact écorce, feuilles et rameaux → **irritations cutanées**

- usages:

système racinaire peut **endommager infrastructures**

**Pas sympa !!!**



# Stratégie gestion des PEE sur le territoire du SYCOSERP

## EEEn attendant : chantiers

### Cahiers des charges et EVEC

**Préconisations pour une meilleure prise en compte du risque de dissémination des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEC) terrestres dans les projets de travaux.**

Document rédigé par le groupe de travail EVEC de l'Union professionnelle du génie écologique (UPGE) pour la préconisation de rédaction des CCTP.

Septembre 2020

**UPGE**  
Union Professionnelle  
du Génie Ecologique



Stockage de matériaux sans précaution sur un massif de renouée - photo ©Aqubio

- Mise à jour CCTP « travaux gestion végétation des cours d'eau »
- Rédaction CCTP « travaux gestion des EEE » (en cours)



# Stratégie gestion des PEE sur le territoire du SYCOSERP

## • Ambrosies

- Pas de présence d'ambrosies avérée sur le territoire du SYCOSERP mais le syndicat se conforme à l'obligation de lutte dans les conditions définies par les arrêtés préfectoraux de la Haute-Garonne et de l'Ariège relatifs à la lutte contre les ambrosies et les plans d'actions départementaux associés.

Dans ce cadre, les techniciens du SYCOSERP sont prêts à participer aux différents axes de travail suivants :

- Repérer / cartographier
- Organiser et coordonner la lutte au niveau départemental
- Surveiller / signaler – Mise en place d'un réseau de référents territoriaux
- Agir pour prévenir l'apparition des ambrosies ou lutter contre leur prolifération



**Merci de votre attention**



**SYNDICAT RIVIÈRES  
SALAT-VOLP**